





ASSTF Rugby

950 route du Village - 38300 Succieu Tél. : 06.30.78.65.82

E-mail : rugby.succieu@gmail.com - Site Internet : www.asstf-rugby.fr

 Association Sportive Succieu Terres Froides

 Asstf.rugby

 AS Succieu Terres Froides



REGLEMENT INTERIEUR de L'ÉCOLE de RUGBY

Préambule

Le présent règlement clarifie le fonctionnement et les règles appliquées à l'Ecole de rugby. Un livret d'accueil précisant l'organisation sera remis aux parents à chaque début de saison.

Article I. Catégories

L'Ecole de rugby est ouverte à tous les enfants dans les tranches d'âge fixées par la Fédération Française de Rugby (- 6; - 8; - 10; - 12; - 14 ans.)

L'EDR participe aux compétitions organisées par le Comité Départemental, la Ligue AuRA et les tournois des clubs autorisés par la F.F.R.

Les entraînements sont obligatoires.

Article II. Organisation

L'Ecole de rugby fait partie intégrante de l'ASSTF.

Le responsable de l'École de rugby, ainsi que le responsable sportif sont membres du comité directeur.

Les éducateurs seront habilités par le club à promouvoir le rugby auprès des écoles et collègues.

Article III. Cotisation

La cotisation annuelle est fixée par le Comité directeur du club en début de saison.

Il est évident qu'aucun problème financier ne doit empêcher un enfant de jouer au rugby, le club peut proposer des solutions de paiements échelonnés.

Article IV. Inscription définitive

Le club prend une assurance couvrant les nouveaux pratiquants durant le mois de septembre. Le retour du dossier d'inscription le plus rapidement possible permet l'édition de la licence et donne la couverture en termes d'assurance.

A compter du 30 septembre, les enfants sans dossier complet sont interdits d'accès aux entraînements.


La demande d'affiliation à la FFR ne sera validée par le club qu'une fois le dossier Ovale intégralement complété et à réception des documents remplis et signés par le ou les responsables légaux de l'enfant (original du certificat médical, "autorisation de soins", "droit à l'image", "personnes autorisées à venir chercher l'enfant à l'EDR", "signature des chartes" et règlement de la cotisation). Une fois les démarches administratives accomplies et la cotisation acquittée, l'inscription sera acquise avec l'acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur.




ASSTF Rugby

950 route du Village - 38300 Succieu Tél. : 06.30.78.65.82

E-mail : rugby.succieu@gmail.com - Site Internet : www.asstf-rugby.fr

 Association Sportive Succieu Terres Froides

 Asstf.rugby

 AS Succieu Terres Froides



Tout arrêt après l'émission de la licence entraîne le non-remboursement de la cotisation.

Les licences, qui devront être signées par les parents, sont conservées par le club. Le licencié peut accéder à sa carte de membre actif F.F.R via le site Ovale.

Article V. Droits d'image

Pour permettre au club de promouvoir le rugby, une autorisation de diffusion d'image liée aux droits des mineurs sera à compléter et à signer

Article VI. Sécurité

L'Ecole de rugby est responsable de la sécurité et de la santé des enfants pendant les activités d'initiation, d'entraînement et de loisirs organisés par elle et pendant les rencontres ou déplacements où elle est engagée.

Les parents doivent prendre toutes les mesures pour la couverture des risques des enfants hors de ces temps.

Les parents doivent accompagner leur enfant jusqu'aux vestiaires, ou s'assurer de bien transférer la responsabilité de l'enfant à l'un des éducateurs ou encadrants en venant se signaler.

A l'issue de la séance d'entraînement et du goûter, les parents doivent récupérer leur enfant, vérifier qu'il n'a rien oublié dans les vestiaires et avertir les éducateurs ou encadrants du départ de l'enfant

Lors des déplacements, l'horaire de retour est indiqué aux parents, ils reprennent la responsabilité de leur enfant à la descente du bus.

En cas de problème ou de retard les parents doivent prévenir les éducateurs ou encadrants de l'enfant.

L'enfant ne doit, en aucun cas, attendre seul sur le parking

En l'absence des parents, l'enfant ne pourra être confié qu'aux personnes autorisées par les parents et mentionnées préalablement par eux au document "autorisation de reprendre l'enfant "

Article VII. Entraînements

Les entraînements de l'Ecole de rugby ont lieu au Stade du Gapillon mais peuvent être ponctuellement délocalisés en cas de besoin (stade de Bizennes ou les Eparres)

Les horaires d'entraînement sont fixés en début de saison.

Les joueurs doivent respecter les horaires des entraînements et d'arrivée au vestiaire. (Pour que les enfants puissent profiter pleinement de la séance d'entraînement, les enfants doivent arriver ¼ d'heure avant le début de séance afin d'avoir le temps de s'équiper)

La séance du samedi inclut entraînement et goûter.

Les absences doivent être signalées.

En cas de mauvais temps, les éducateurs adapteront leurs entraînements pour conserver le bien-être des enfants, ils peuvent être amenés à annuler un entraînement.


Les parents seront avertis de toute modification d'horaire, de lieu, ou d'annulation




ASSTF Rugby

950 route du Village - 38300 Succieu Tél. : 06.30.78.65.82

E-mail : rugby.succieu@gmail.com - Site Internet : www.asstf-rugby.fr

 Association Sportive Succieu Terres Froides

 Asstf.rugby

 AS Succieu Terres Froides



Article VIII. Tournois

Les enfants licenciés participent aux différentes compétitions organisées selon leur catégorie. Les matchs se dérouleront le samedi selon un calendrier établi par le comité départemental et la ligue AuRA chargés d'organiser les rencontres officielles.

Le calendrier des matchs sera transmis par mail aux parents par le responsable de l'École de rugby dès connaissance des dates et lieux de tournois

Les parents doivent confirmer la présence de leur enfant (modalités précisées dans le livret d'accueil)

En cas d'intempéries, les entraînements ou les matchs pourront être annulés. Un courriel ou un SMS sera adressé aux parents dès connaissance de l'information

En fin de saison, les enfants participeront à des tournois sur une journée entière (tournois sur invitations des clubs) Ils pourront avoir lieu les dimanches ou jours fériés.

L'organisation de voyages centrés sur un tournoi de rugby dans une région pourra également faire l'objet de projets de fin d'année.

Article IX. Horaires reprise joueurs

Les parents assurent le transport de leurs enfants lorsque les lieux de tournois sont à proximité. Pour les tournois plus éloignés, l'École de rugby organise le transport collectif en bus des différentes équipes.

Les joueurs et les parents doivent se tenir informés des horaires et lieux de départ et de retour variables selon les lieux des rencontres.

Les parents doivent impérativement récupérer les enfants à la fin des entraînements ou dès le retour de compétition.

Le club n'est pas responsable des enfants au-delà de ces horaires.

Article X. Santé, accident et déclaration

Tous les règlements sanitaires et médicaux édictés par la F.F.R. sont applicables dans leur intégralité à l'École de rugby.

Les parents donneront procuration écrite aux représentants de l'École de rugby pour prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire soigner leur enfant blessé ou malade. Les problèmes éventuels de santé de leur enfant doivent être communiqués au moment de l'inscription.

Les entraîneurs diplômés premiers secours, les secours Médicaux d'urgence (15) et les pompiers (18) seront contactés en cas d'accident.


Il est formellement interdit de transporter un blessé dans un véhicule autre que celui des secours sauf cas de prise en charge par les parents de l'enfant.




ASSTF Rugby

950 route du Village - 38300 Succieu Tél. : 06.30.78.65.82

E-mail : rugby.succieu@gmail.com - Site Internet : www.asstf-rugby.fr

 Association Sportive Succieu Terres Froides

 Asstf.rugby

 AS Succieu Terres Froides



Tout accident pouvant intervenir dans le cadre des activités au sein de l'École de rugby fera l'objet d'une déclaration d'accident auprès de la F.F.R afin que soient effectués les soins nécessaires et les prises en charges éventuelles des frais occasionnés.

Le responsable de l'École de rugby établira à la demande des entraîneurs une déclaration sur l'espace club depuis le site Oval-e, que les parents pourront valider ensuite depuis leur espace personnel en joignant le certificat médical. Le dossier pourra ensuite être traité par les équipes du CGA Rugby.

Après toute blessure grave, un certificat médical de reprise du sport sera exigé avant la reprise des activités au sein de l'École de Rugby.

Article XI. Communication

La communication entre les parents et l'École de Rugby se fera prioritairement par courriel (messagerie de l'EDR : edr.succieu@gmail.com) ou sur le site du club : www.asstf-rugby.fr Tout au long de la saison, des informations importantes sur la vie de l'école de rugby seront transmises ; les parents devront les lire.

Si besoin, les informations pourront être relayées par les encadrants de catégories via d'autres outils de communication

Les numéros de téléphone des éducateurs et encadrants référents par catégorie seront remis aux parents en début de saison.

Article XII. Matériel du joueur

Lorsque la licence est validée, le club fournit un équipement (pack dont la composition varie chaque saison) dont un short et une paire de chaussettes aux couleurs du club, leur port est obligatoire pour les matchs. Pour l'esprit de cohésion, il est important que chaque enfant porte cet équipement lors des autres événements du club.

Lors des matchs et tournois, les maillots seront systématiquement fournis et lavés par le club.
Chaussures : crampons moulés, (crampons vissés autorisés à partir de la catégorie M14) Pour les débutants il n'est pas nécessaire d'acheter des chaussures de rugby : les enfants grandissent rapidement, leurs chaussures n'ont pas le temps de s'abîmer. Une fois déposées propres au club, elles pourront alors resservir gracieusement à d'autres.

Le port des chaussures de rugby est interdit dans le bus et dans la salle des fêtes

Le protège-dents est obligatoire pour les entraînements et les matchs.

Il est demandé aux parents de couvrir les joueurs en fonction du temps (voir livret d'accueil : « Que mettre dans le sac de rugby de votre enfant »

Article XIII. Hygiène

La douche est fortement recommandée pour des questions d'hygiène et de bien-être, après chaque entraînement.


Elle est obligatoire après les matchs pour accéder au bus.




ASSTF Rugby

950 route du Village - 38300 Succieu Tél. : 06.30.78.65.82

E-mail : rugby.succieu@gmail.com - Site Internet : www.asstf-rugby.fr

 Association Sportive Succieu Terres Froides

 Asstf.rugby

 AS Succieu Terres Froides



Article XIV. Matériel et objets personnels

Les parents restent responsables des biens de leurs enfants.

L'Ecole de rugby dégage toute responsabilité concernant les vols pouvant être commis dans les vestiaires (argent, bijoux, portables...).

Sauf opération mandatée par le club ou autorisation des encadrants, l'usage des appareils photos ou fonction photo des téléphones portables est interdite dans les vestiaires.

Lors des matchs ou des entraînements, tout constat de dégâts, vols ou dégradations volontaires du matériel seront signalés aux parents de l'enfant concerné.

Article XV. Implication du joueur

Il est demandé à chaque joueur, un maximum de sérieux et d'assiduité, pour ne pas pénaliser le travail du groupe et des éducateurs, notamment en vue des compétitions et des tournois.

Article XVI. Comportement

Le rugby pour bien se pratiquer, nécessite d'avoir un comportement respectueux envers soi, les autres et les équipements mis à disposition.

Un comportement déplacé ou inapproprié d'un enfant, d'un parent ou d'un éducateur ou encadrant, pourra entraîner une sanction sur décision du responsable de l'école de rugby et du président du club.

Article XVII. Acceptation du règlement

L'inscription à l'Ecole de rugby implique l'acceptation par les familles du présent règlement. Ce document est à conserver par le représentant légal de l'enfant.

Tout sportif, par la signature d'une licence, s'engage à :

- ▶ Se conformer aux règles du jeu.
- ▶ Refuser toutes formes de violence et de tricherie.
- ▶ Respecter l'arbitre et ses décisions.
- ▶ Être maître de soi en toutes circonstances.
- ▶ Respecter adversaires et partenaires.
- ▶ Être loyal dans le sport et dans la vie.
- ▶ Être exemplaire, généreux et tolérant.

Il est demandé au joueur et à ses parents de lire attentivement et de signer la charte de bonne conduite du jeune joueur de l'ASSTF.